Décision du délégué à la sécurité
(Demande de substitution, d'équivalence ou d'exemption)

Date :	16 juin 2017
N° de référence de l'C-NLOHE :	2017-RQ-0027
Demandeur :	ExxonMobil Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion d'ExxonMobil Canada Properties
N° de référence du demandeur :	RQ.F-HEB-076
Nom de l'installation :	Installation *Hebron*
Autorité :	*Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador*, paragraphe 151(1) et article 205.069 *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, paragraphe 146(1) et article 201.66
Règlement :	Paragraphe 11(1) du *Règlement sur les installations pour hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve*

Décision :

Le délégué à la sécurité autorise le demandeur, l'exploitant de la plateforme *Hebron*, à utiliser dans les zones dangereuses de l'équipement électrique approuvé et certifié selon le Système de certification aux normes relatives à l'équipement utilisé dans les atmosphères explosives (système IECEx) de la Commission électrotechnique internationale et la directive ATEX, en plus de l'équipement qui a été approuvé par Underwriters Laboratories Inc. (UL), Factory Mutual Research Corporation (FM) ou l'Association canadienne de normalisation (CSA), sous réserve des conditions suivantes :

- L'équipement électrique a fait l'objet d'une évaluation des risques conformément au processus de gestion des changements du demandeur afin de s'assurer qu'il convient à l'endroit où il est installé et qu'il répond aux exigences en matière de fonctionnalité, de disponibilité et de capacité de survie des normes de rendement connexes, le cas échéant.
- L'équipement certifié ATEX doit être certifié par un organisme notifié; le certificat de l'équipement doit porter le numéro d'identification actuel de l'organisme notifié et des normes EN 60079 pour lesquelles l'équipement est certifié.
- L'équipement certifié IECEx doit être certifié par un organisme de certification de produits IECEx; le certificat de l'équipement doit porter le numéro d'identification actuel de l'organisme de certification et des normes IEC 60079 pour lesquelles l'équipement est certifié.

- Les conditions de certification indiquées sur le certificat de conformité sont respectées;
- L'autorité de certification de *Hebron* a examiné et accepté l'équipement comme étant convenablement classé pour l'utilisation prévue et a confirmé que tous les certificats et documents requis sont conformes aux conditions de cette demande réglementaire et aux normes applicables.

Délégué à la sécurité